

## Modalités d'inscription 2018

Conformément à l'arrêté du 20 février 2003, relatif au suivi sanitaire des mineurs mentionnés à l'article L.2274 du code de l'action sociale et des familles, chaque dossier d'inscription devra obligatoirement être composé des pièces suivantes :

### Pièces obligatoires

- Fiche de renseignements 2018 complétée.
- Attestation d'assurance Responsabilité Civile du représentant légal (en cours de validité).
- Règlement intérieur, daté et signé (deux exemplaires).
- Copie de la carte de couverture sociale du parent qui assure l'enfant (en cours de validité).
- Pour les allocataires CAF ou MSA (Gironde) justificatif du quotient familial avec le numéro sur lequel apparaît l'enfant.
- Fiche de calcul de votre quotient familial et avis d'imposition sur le revenu 2016.

Pièces à remettre **sous enveloppe** cachetée à l'attention de la Directrice, Mme Sylvie Bouilleau au secrétariat de Phare Felu.

- Fiche sanitaire de liaison complétée.
- Copie des pages du carnet de santé relatives aux vaccinations BCG et DTP.
- Certificat médical ci-joint complété par le médecin.

*Seuls les dossiers complets seront acceptés. L'inscription ne sera définitive qu'après vérification (délai de 48h, jours ouvrables).*

Pour le Président  
Le Vice-Président



Claude MARTIN